

Point de mire : la réorganisation

Bulletin des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle
Ministère des Services sociaux et communautaires

Intervenantes et intervenants en protection des adultes

Ce numéro de Point de mire est consacré aux intervenantes et intervenants en protection des adultes. Nous vous faisons part de leurs récits et nous vous disons ce qu'ils font pour aider les adultes ayant une déficience intellectuelle à mener une vie autonome dans la collectivité.

Nous faisons également une mise à jour sur le premier règlement des nouvelles dispositions législatives sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et nous vous présentons une nouvelle histoire en ligne des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario.

Le Programme de protection des adultes (PPA)

Le PPA a été mis sur pied en 1974 à Hamilton. Il visait à offrir un soutien aux adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivaient dans la collectivité, sans famille ou réseau de soutien à proximité.

Depuis 35 ans, les intervenantes et intervenants en protection des adultes ont fourni du soutien et des conseils d'ordre social aux adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent de façon autonome. Ils défendent les intérêts des personnes ayant une déficience intellectuelle et les aident à gérer leurs problèmes personnels.

Près de 150 intervenantes et intervenants en protection des adultes travaillent dans toute la province. Les programmes de protection des adultes sont administrés par des organismes subventionnés par le gouvernement, comme des associations de services à l'enfance et à la famille (par exemple, le Sarnia Family Counselling Centre), des centres communautaires multiservices (comme York Community Services), des programmes régionaux de santé et des organismes municipaux de services sociaux. Certaines associations pour l'intégration communautaire (comme Community Living Toronto) et d'autres fournisseurs de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (comme Developmental Services of Leeds and Grenville) gèrent aussi des programmes de protection des adultes.

Lignes directrices du Programme de protection des adultes 2008

- En octobre 2008, le ministère a publié une mise à jour des lignes directrices du Programme de protection des adultes. Les premières lignes directrices dataient de 1982.
- Elles donnent un aperçu du rôle des intervenantes et intervenants en protection des adultes. Elles aident également les organisations qui gèrent le programme à élaborer des procédures qui s'inspirent des principes directeurs du Programme de protection des adultes.
- Le ministère a collaboré avec les membres de l'Adult Protective Service Association of Ontario pour mettre à jour et moderniser les lignes directrices de 1982. Nous avons également tenu des groupes de discussion avec des personnes qui utilisent les soutiens offerts par le Programme de protection des adultes, et nous avons fait un sondage auprès des intervenantes et intervenants en protection des adultes et des chefs du programme.
- Les lignes directrices de 2008 comportent une actualisation du langage utilisé et contiennent les nouveaux principes des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de l'Ontario.

Que font les intervenantes ou intervenants en protection des adultes?

Ils agissent directement auprès d'adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent tout seuls dans la collectivité. Ils les aident à renforcer leurs habiletés nécessaires à la vie quotidienne, ce qui implique de leur offrir du soutien dans les domaines suivants : logement, transactions financières, démarches judiciaires, famille, art d'être parent, santé, sécurité et bien-être.

Les intervenantes et intervenants en protection des adultes aident aussi les personnes ayant une déficience intellectuelle à se constituer un réseau de relations dans la collectivité. Ils les aident à faire des demandes pour divers services communautaires et gouvernementaux et à participer à ces services.

Ils travaillent aussi à établir, avec les adultes auxquels ils offrent un soutien, des relations volontaires empreintes de confiance et de respect. Les adultes ayant une déficience intellectuelle ont la maîtrise du type de soutien qu'ils reçoivent et des objectifs qu'ils poursuivent. Ils participent activement à la relation avec leur intervenante ou intervenant.

Ce qu'ils disent

Les intervenantes et intervenants en protection des adultes de toute la province nous font part de leurs récits, et quelqu'un qui travaille avec un intervenant en protection des adultes nous dit ce que cette personne signifie pour lui.

Programme de protection des adultes de Sudbury

Le Programme de protection des adultes de Sudbury a évolué au cours de la dernière décennie pour répondre aux besoins en constante évolution des personnes auxquelles il offre un soutien. En 1999, il a ajouté de la formation en dynamique de la vie pour répondre aux besoins de John (nom fictif).

John avait été renvoyé d'un certain nombre d'organismes en raison de ce que l'on jugeait être un comportement autodestructeur grave. On s'est adressé en dernier recours à notre programme en nous demandant de lui fournir du soutien.

Au départ, John nécessitait plus de 80 heures de soutien par semaine pour répondre à ses besoins. Le programme avait embauché des instructeurs pour lui offrir une formation individualisée en dynamique de la vie. Un intervenant en protection des adultes gérait les soutiens de John et a commencé à élaborer un plan de vie global avec John et sa famille.

Au départ, les membres de la famille étaient épouvantés à l'idée que John vive de façon autonome dans la collectivité avec du soutien. Ils ont eu besoin de beaucoup d'éclaircissements pour se faire à cette idée. John lui aussi avait été abasourdi quand nous lui avons demandé comment il voulait vivre et quand nous lui avons dit que nous le soutenions dans ses objectifs.



Gilles Goulard,
intervenant en protection des adultes
Sudbury

Au début, il a eu de la difficulté à faire la transition vers une vie autonome. Il mettait constamment à l'épreuve les limites de sa liberté et devait apprendre comment assumer la responsabilité de ses actes. Sa famille était indignée que l'on « autorise » John à faire des choix en matière de comportement, et elle a eu besoin de conseils et d'éclaircissements concernant les droits de John en tant qu'adulte. Quant à lui, il a dû apprendre à assumer la responsabilité de ses mauvais choix et à accepter les conséquences de ses actes.

Point de mire : Numéro 14
la réorganisation juin 2009

Point de mire : La réorganisation

Ses piètres aptitudes sociales constituaient son plus grand obstacle à l'intégration communautaire. Il avait de la difficulté à établir des relations. Avec le temps, les personnes qui lui donnaient de la formation en dynamique de la vie et l'intervenant en protection des adultes ont pu l'aider à acquérir, bâtir et conserver des relations constructives.

Aujourd'hui, John est un membre de la collectivité pleinement intégré et autonome. Il n'a pas besoin d'aide en dynamique de la vie, mais le soutien constant de son intervenant en protection des adultes lui est toujours nécessaire. Il travaille à temps partiel et a suivi des cours d'alphabétisation et de notions de calcul. Bien qu'il dépende encore de son intervenant pour du soutien émotionnel, pour la défense de ses intérêts et la gestion de son cas, il peut se débrouiller avec environ deux heures de soutien par semaine.

Notre Programme de protection des adultes a connu de nombreuses réussites en veillant à ce que les gens conservent la maîtrise de leur vie et aient des possibilités d'apprendre des aptitudes à l'intégration communautaire. Le rôle des intervenantes et intervenants en protection des adultes a évolué afin de s'adapter aux besoins des gens tout en demeurant conforme à ses principes.

Gilles Goulard, intervenant en protection des adultes
Sudbury

L'histoire d'un agriculteur

En juin 1988, j'ai rencontré Brent — un jeune homme de 18 ans qui se préparait à quitter un foyer de groupe pour jeunes de Waterloo. Comme nombre d'adolescents, il voulait être autonome, vivre tout seul et prendre ses propres décisions. Il rêvait d'être agriculteur comme son père qu'il ne voyait que quelques fois par an. Il était ambitieux, plein d'énergie et adorait travailler.

Malheureusement, il avait aussi de l'épilepsie et des difficultés pour lire, écrire et comprendre le courrier qu'il recevait. Au début où nous avons travaillé ensemble, il faisait de nombreux séjours à l'hôpital. Chaque hospitalisation l'éloignait de son objectif ultime — être agriculteur. Il ne voulait pas vivre en ville où il trouvait qu'il y avait trop de tentations pour dépenser de l'argent imprudemment, et cela ne lui apportait rien. Il se sentait coincé dans un cercle interminable de chambres minables, d'emplois peu satisfaisants et, bien entendu, de fréquents passages à l'hôpital.

Avec le temps, Brent et moi avons établi des rapports avec la communauté des agriculteurs de la localité. Nous avons trouvé une propriétaire dans une petite ville du voisinage qui s'est intéressée au bien-être de Brent. Elle l'aidait à comprendre l'importance d'un régime alimentaire régulier, veillait à ce qu'il prenne ses médicaments tous les jours jusqu'à ce qu'il soit sûr de lui et en mesure de les prendre lui-même. Grâce à un cercle d'amis qui ne cessait de grandir, essentiellement dans la communauté mennonite, Brent a passé

Avoir un ami, cela change tout

de plus en plus de temps à travailler dans des fermes de la localité. Avec le temps, il est parvenu à maîtriser son épilepsie au point de ne pas avoir de crise pendant plus de 15 ans.

Pendant les années où nous avons travaillé ensemble, il est arrivé à obtenir tout d'abord son permis de motoneige et, plus récemment, son permis de conduire. Au début, un agriculteur de la localité s'est intéressé à lui, puis un autre, et bientôt Brent a conduit de la grosse machinerie agricole et donné un coup de main dans plusieurs fermes de sa région. Pendant l'hiver, il travaillait pour des entreprises locales de déneigement.

Brent a acquis davantage de confiance en lui, et son cercle d'amis et de connaissances s'est élargi. Il est allé en République dominicaine avec un groupe de l'église pour aider à construire une école, et il s'est rendu aux États-Unis avec d'autres membres de l'église. L'année dernière, il a été accueilli dans l'église de son choix en qualité de membre à part entière.

En repensant aux hauts et aux bas des 20 dernières années où nous avons travaillé ensemble, il serait facile de dire : « Je savais qu'il réussirait ». Cependant, ce n'est pas entièrement vrai. Sans l'aide généreuse de gens qui ont donné à Brent une chance de faire ses preuves, et sans sa volonté de progresser et de tenter de nouvelles expériences, le résultat aurait pu être très différent.

Peter J. Van Rooyen, intervenant en protection des adultes
Kitchener

Une bonne partie du rôle des intervenantes et intervenants en protection des adultes consiste à aider les gens qui sont passés entre les mailles du filet pour bénéficier de services. L'une des choses que j'ai entendues le plus souvent de la part des gens à qui j'offre du soutien c'est qu'ils sont seuls. Pendant les 28 années où j'ai été intervenant, j'ai tenté de satisfaire ce besoin de possibilités offertes dans la collectivité en organisant des événements, comme des programmes de jeu de quilles, de gymnastique et de « sortie des dames ». Toutefois, pas tout le monde n'aime les activités de groupe. C'était le cas pour deux personnes, un homme et une femme, chacun ayant une vie assez calme chez leurs mères respectives qui étaient veuves, et sans aucun ami au monde.

Après avoir appris à les connaître, j'ai réalisé que ces deux personnes avaient en commun l'amour de la musique country du « bon vieux temps ». Après quelques négociations, encouragements et renforcement des compétences, j'ai pu présenter ces deux personnes l'une à l'autre et elles ont immédiatement commencé à partager leur amour mutuel pour ce genre de musique. Elles ont sympathisé et se réunissaient pour écouter des albums, des bandes et des CD de leurs collections, et en prime, leurs mères se sont rencontrées grâce à elles et sont devenues amies.

Point de mire : La réorganisation

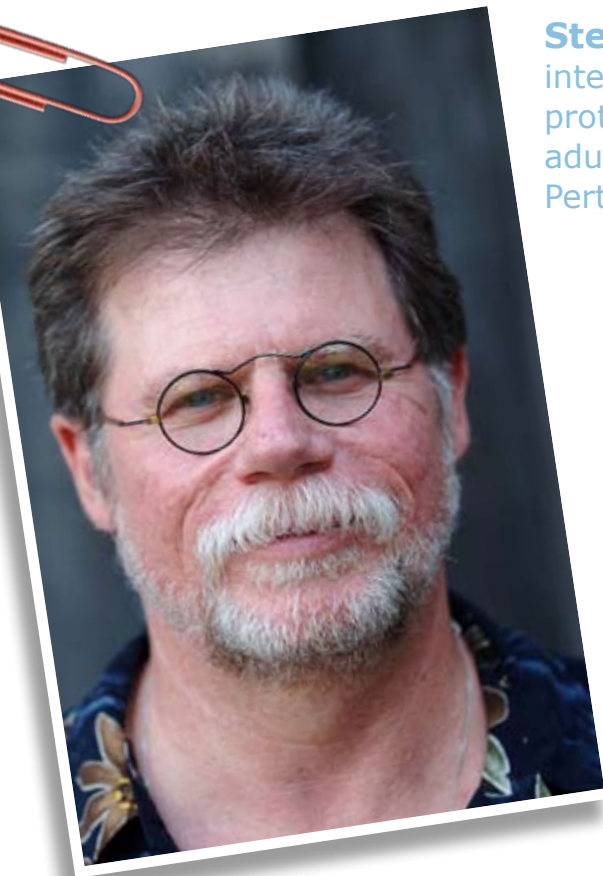
Au bout de quelques semaines, ces personnes passaient des après-midi ensemble à écouter de la musique au sous-sol pendant que leurs mères bavardaient à l'étage. D'autres fois, elles se rencontraient au centre-ville sans leurs mères et passaient l'après-midi à aller dans les magasins à la recherche de musique, prenaient le thé, et jouissaient mutuellement de leur compagnie. Avec quelques encouragements, elles sont venues ensemble à des festivals et à des concerts et passaient du temps à se parler au téléphone.

Par suite de cette amitié, ces deux personnes sont devenues beaucoup plus sûres d'elles. Quand la mère de la dame

est décédée, cette dernière a reçu du soutien non seulement de sa famille qui habitait à l'extérieur de la ville, mais aussi de son ami et sa mère.

La dame a maintenant la confiance nécessaire pour continuer de vivre seule. Le monsieur a acquis suffisamment de confiance pour déménager, et il partage désormais une maison avec trois autres hommes. Il demeure régulièrement en contact avec sa première amie. N'est-ce pas incroyable ce que l'amitié et un peu de musique peuvent faire?

Steve Tennant,
intervenant en protection des adultes
Perth



Steve Tennant,
intervenant en
protection des
adultes
Perth

Nouvelles :

À l'attention des réseaux familiaux et des organisations familiales

Si vous faites partie d'un groupe ou d'un réseau de familles et que vous aimeriez recevoir des informations et des mises à jour régulières, veuillez communiquer avec nous à l'adresse **DStransformation.css@ontario.ca**. Nous vous enverrons des copies électroniques de Point de mire : la réorganisation, ainsi que des mises à jour pour vous tenir au courant.

Le Foster's Food Club

Quand Cathy a vu une banque d'alimentation dans sa localité, elle a pensé combien ce serait formidable pour les personnes ayant une déficience intellectuelle avec lesquelles elle travaillait d'y faire du bénévolat. Elle a décidé de mettre sur pied un « club alimentaire » hebdomadaire au Foster's Club, centre de jour exploité par Community Living Toronto.

Il a fallu dix mois pour organiser le club alimentaire et obtenir l'approbation de la Daily Bread Food Bank pour assurer le fonctionnement du club au Foster's. En travaillant avec leurs intervenantes et intervenants en protection des adultes, les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent à la fois utiliser le club alimentaire et aider à le faire fonctionner. Y faire du bénévolat les aide à apprendre le travail d'équipe et les rend fières d'aider d'autres personnes de la collectivité.

Environ 40 personnes et familles utilisent régulièrement le Foster's Food Club et apprécient la variété des articles offerts, notamment céréales sèches, aliments pour bébés, produits de nettoyage et légumes en conserve.

Voici ce que disent les bénévoles et utilisateurs du club alimentaire :

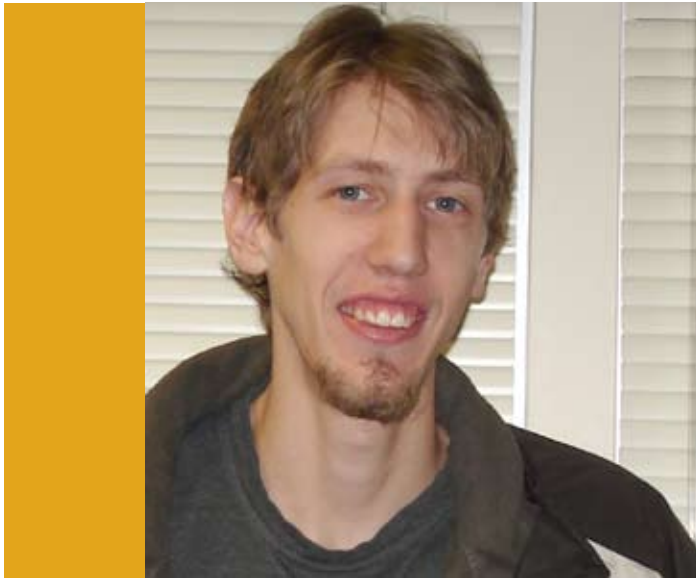
- « Je demande aux gens ce qu'ils veulent. Je coupe aussi les boîtes en morceaux et les recycle, je décharge le camion et je trie les aliments pour les gens. »
- « J'aime les gens. Je m'entends vraiment bien avec eux, et j'aime aussi la nourriture saine. »
- « C'est une autre ressource utile que les intervenantes et intervenants en protection des adultes peuvent offrir aux personnes dont ils s'occupent. Plus nous avons de ressources et mieux c'est pour notre clientèle. »

La nouvelle banque d'aliments qui se tient toutes les deux semaines au Foster's Club de Toronto a connu un succès considérable grâce au dur travail et au dévouement de Cathy Randall, de Lois Snow et de ses bénévoles nombreux et enthousiastes.

Les intervenantes et intervenants en protection des adultes de Community Living Toronto
Toronto

Point de mire : La réorganisation

Ce que mon intervenant signifie pour moi!



Corey Willet
Sudbury

Mon éducation a été une période agitée de ma vie – on m’a renvoyé d’un foyer d’accueil à l’autre. Quand j’ai eu 18 ans, je pensais voir la fin de mes problèmes et être capable de mener une vie normale comme n’importe qui d’autre. **CE N’A PAS ÉTÉ LE CAS!** On me rappelait constamment ma déficience et on me parlait comme si je ne parvenais pas à saisir la réalité. J’ai accepté à contrecœur d’avoir un intervenant en protection des adultes pour m’aider.

Je pensais : « encore un autre intervenant », comme tous ceux de la société d’aide à l’enfance, qui me dira comment vivre ma vie. Comme je m’étais trompé! Ma qualité de vie ne serait pas la même sans mon intervenant en protection des adultes.

Il y a quelques endroits où je ne me sens pas différent de quelqu’un d’autre. Mes

actes peuvent être les mêmes que ceux de la plupart des gens, mais les réactions diffèrent de ce que la plupart des gens connaissent.

J’en ai vu de dures avec la perte de ma fille à la suite d’une séparation. Mon ex et la société d’aide à l’enfance m’ont rappelé comment je n’ai pas réussi quand il s’agissait d’être un père bon et responsable. J’ai fait une dépression majeure. Heureusement, mon intervenant était la seule personne en mesure de reconnaître mes troubles affectifs et il m’a obtenu l’intervention d’un psychiatre dont j’avais grand besoin. Mon intervenant était la seule personne qui venait me voir à l’hôpital. Je pouvais bavarder et parler librement en sachant qu’il m’écouterait, me comprendrait et reconnaîtrait par où j’étais passé. Chaque fois où j’avais besoin d’un conseil ou d’aide pour faire face à mes émotions, il était là.

Lors de mes rendez-vous (de médecin, de psychiatre, etc.) au cours desquels je me serais normalement senti perdu ou troublé, mon intervenant était là pour m’aider à comprendre les renseignements que l’on me donnait.

Il est là pour défendre mes intérêts auprès des propriétaires qui essaient de m’expulser illégalement ou de ne pas assumer leur part de responsabilité. Il a été là quand les personnes avec lesquelles je partageais mon appartement ne voulaient pas payer leur part de loyer ou essaient d’abuser de moi.

Il a encouragé mon développement personnel en manifestant de la confiance, et j'ai été ainsi nommé par mes pairs président d'un groupe d'autonomie sociale l'année passée.

Chaque fois que j'ai chuté ou que je me suis trompé, il était là. Je ne peux pas compter ni peser combien tout ce qu'il a fait pour moi. J'ai confiance, il m'a

donné des tonnes de conseils pratiques et la liberté de l'autonomie. Il a été un élément constant dans des périodes de changement continu.

Je peux me passer de bien des choses, mais pas de mon intervenant.

Corey Willet
Sudbury

Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle

Le ministère a affiché sur le Web le premier règlement qui appuie la nouvelle *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*. On l'appelle le règlement du lieutenant-gouverneur en conseil.

Ce règlement est encore au stade de projet, et il a été affiché sur notre site Web afin que tout le monde fasse des commentaires avant qu'il devienne définitif. Le règlement définit les modalités des dispositions législatives, et nous avons donc besoin de vos suggestions pour rédiger un texte de loi qui convient pour tout le monde. Nous examinerons la totalité des commentaires écrits et observations lors de la rédaction du projet final de règlement.

Pour plus de renseignements sur le projet de règlement et sur la façon de soumettre des commentaires, veuillez visiter le site **www.ontario.ca/community** et vous rendre à la section des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le règlement du lieutenant-gouverneur en conseil nous aidera à :

- déterminer si quelqu'un a une déficience intellectuelle et à établir les compétences des personnes qui procèdent aux évaluations.
- définir ce qu'est une résidence avec services de soutien intensif.
- définir les services et les soutiens qui sont admissibles à un financement direct.
- fixer les critères pour les inspections et les critères d'examen de la prise en charge d'un organisme.

Point de mire : La réorganisation

De la vie en établissement à l'intégration communautaire : une histoire en ligne des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario

Le 31 mars 2009 a été un moment historique pour l'Ontario. Ce jour-là, le gouvernement a fermé ses trois derniers établissements pour personnes ayant une déficience intellectuelle. Cette mesure mettait fin à l'époque de la vie en établissement.



De la vie en *établissement*
à l'*intégration communautaire*

Histoire des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario



albums de photos



archives des vidéos

[À propos de ce site Web](#)

[Les raisons d'être des institutions](#)

[La première institution](#)

[La vie dans une institution](#)

[Services professionnels offerts dans les institutions](#)

[Le rôle des familles](#)

[Travailler dans une institution](#)

[Les mots que nous utilisons :
L'évolution du langage](#)

[Le virage vers l'intégration](#)

En partenariat avec intégration communautaire Ontario et la School of Disability Studies de l'Université Ryerson, le ministère des Services sociaux et communautaires a élaboré une histoire en ligne des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario. Grâce aux textes, photographies et vidéos, vous pouvez découvrir pourquoi l'Ontario a bâti des établissements, pourquoi il les a fermés, et à quoi y ressemblaient la vie et le travail.

Pour en savoir plus, veuillez visiter www.ontario.ca/DShistory.



Contactez-nous

Ministère des Services sociaux et communautaires
Direction des politiques en matière de
déficience intellectuelle
Édifice Hepburn, 4^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1E9

Tél. : 416 327-4954

Télec. : 416 325-5554

Tél. sans frais : 1 866 340-8881

Télec. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.mcsc@css.gov.on.ca

Ce bulletin est aussi offert en ligne à :
www.ontario.ca/communautaires

Point de mire : La réorganisation

Vous nous avez demandé : le Programme de protection des adultes (PPA)

Question:

Qui peut faire une demande de soutiens du Programme de protection des adultes?

Réponse :

Vous pouvez faire une demande si vous :

- êtes une personne qui réside en Ontario,
- avez au moins 18 ans,
- avez une déficience intellectuelle selon la définition de la Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle,
- vivez tout seul ou toute seule dans une collectivité,
- n'avez pas de soutiens sociaux importants.

Question:

Où puis-je faire une demande?

Réponse :

Vous pouvez faire une demande auprès de l'organisation qui gère le programme de protection des adultes de votre région. Le bureau régional du ministère vous dira où vous rendre. Pour trouver le bureau régional le plus proche de chez vous, veuillez appeler au 1 888 789-4199.

Question:

Les intervenantes et intervenants en protection des adultes offrent-ils du soutien pour les enfants?

Réponse :

En règle générale, non. Le Programme de protection des adultes est pour les adultes.

Mais une intervenante ou un intervenant en protection des adultes peut offrir des

conseils et du soutien à des adultes ayant une déficience intellectuelle qui sont des parents pour leur indiquer le type de services et de soutiens qui est offert à leurs enfants. On s'occupe en priorité des besoins du père ou de la mère qui a une déficience intellectuelle.

Pour avoir une aide plus ciblée sur la gestion des besoins des enfants ou pour améliorer vos compétences parentales, votre intervenante ou intervenant en protection des adultes vous adressera aux services aux enfants ou aux services qui se spécialisent dans l'art d'être parents.

Question:

Où puis-je obtenir une copie des Lignes directrices?

Réponse :

Vous pouvez vous procurer une copie des Lignes directrices du Programme de protection des adultes 2008 sur le site Web du ministère. Veuillez visiter www.ontario.ca/community, et cliquer sur « publications ».

Question:

Existe-t-il une association professionnelle pour les intervenantes et intervenants en protection des adultes?

Réponse :

L'Adult Protective Service Association of Ontario représente les intervenantes et intervenants en protection des adultes de toute la province. Ses membres, qui sont plus de cent, offrent un soutien à plus de 6 000 personnes ayant une déficience intellectuelle.